

EPCI DU BASSIN DE LANDRES
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 29 septembre 2016

DEPARTEMENT :
Meurthe-et-Moselle

ARRONDISSEMENT :
Briey

CANTON :
Du Pays de Briey

L'an deux mille seize, le jeudi vingt-neuf septembre à vingt heures en Mairie de Boulogny, le Conseil Communautaire de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale du Bassin de Landres était assemblé en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LEON.

COMMUNES MEMBRES DE L'E.P.C.I. :

Etaient présents :

Commune d'**AVILLERS** : Mme CAPELLINI
Commune de **BOULIGNY** : MM. KINTZINGER, BRUSCO, DONETTI, FISCHESSE G., RIGOLET
Commune de **DOMPRIX** : M. FISCHESSE P.
Commune de **JOUDREVILLE** : M. LEON
Commune de **LANDRES** : M. CECCATO
Commune de **MERCY LE BAS** : Mme KOSINKI
Commune de **PIENNES** : MM. MARIUZZO, TYL, COUJOUR, MARASSE, MAZZOCCO

Délégués en exercice : 29
Présents : 22
Votants : 26

Commune de **TRIEUX** : MM. GOURY, SABBA
Commune de **TUCQUEGNIEUX** : MM. STACHOWIAK, WAWRZYNAK, GAYCHET, FRETTE
Commune de **XIVRY-CIRCOURT** : M. SCHNEIDER

Etaient représentés :

Commune de **MAIRY-MAINVILLE** : M. KUEN est représenté par M. LEON
Commune de **TRIEUX** : M. MIRJOLET est représenté par M. GOURY
Mme MASCELLI est représentée par Mme SABBA
Commune de **TUCQUEGNIEUX** : M. CARLI est représenté par M. FRETTE

Le Président certifie que le Conseil Communautaire a été convoqué le 23/09/2016

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le : 30/09/2016 et publication du : 30/09/2016

Etaient absents (excusés) :

Commune de **BOULIGNY** : M. BERNARDI
Commune de **JOUDREVILLE** : Mme CROCIATI
Commune de **MERCY LE BAS** : M. PEDESINI

Secrétaire de séance : M. GOURY André



Le Président
Jean-Marc LEON

Le Président
Jean-Marc LEON


Établissement
Public de
Coopération
Intercommunale
Tél : 03 82 21 73 11
Fax : 03 82 21 88 34
e.p.c.i@epci-bl.eu
1, rue du C^o Fabien
B.P. 70039
54490 Piennes

Acte n° D2016-09-06
Contrat Territoires Solidaires 2016-2021

Accusé de réception en préfecture
054-245400379-20160929-2016-061-DE
Date de télétransmission : 30/09/2016
Date de réception préfecture : 30/09/2016

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de l'EPCI du Bassin de Landres,

Vu la décision du Conseil Départemental du 20 juin 2016 (délibération n° 9286) de s'engager aux côtés des collectivités et des territoires en adoptant les Contrats Territoires Solidaires (CTS), dispositif d'appui renouvelé aux projets territoriaux, à l'animation et au développement pour la période 2016-2021,

Considérant que ce dispositif partenarial ouvre une nouvelle étape de contractualisation entre le Département et les territoires adaptée aux évolutions institutionnelles,

Considérant que ce dispositif confirme le choix du Département de mettre en place, pour ces CTS, une gouvernance partagée reposant sur le dialogue entre les territoires pour en faire émerger des projets cohérents en réponse aux besoins des habitants, attractifs et co-construits avec les collectivités, les associations et les autres acteurs locaux de chaque territoire,

Vu le Contrat Territoires Solidaires 2016-2021 Territoire de Briey entre le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle et les six acteurs et collectivités locales du territoire de Briey (5 intercommunalités + Pays du Bassin de Briey) arrêté autour d'orientations telles que la solidarité, l'ancrage territorial, la contractualisation et la pluriannualité et la coordination,

Après avoir entendu Monsieur le Président de l'EPCI du Bassin de Landres,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Approuve le CTS 2016-2021 Territoire de Briey

- Autorise Monsieur le Président de l'EPCI du Bassin de Landres à signer le CTS 2016-2021 Territoire de Briey.

Extrait certifié conforme
Le Président
Jean-Marc LEON



Accusé de réception en préfecture
054-245400379-20160929-2016-061-DE
Date de télétransmission : 30/09/2016
Date de réception préfecture : 30/09/2016